

Règlements tournoi de soccer 2017



Responsables de l'édition 2017
Marie-Claude Trachy et Samuel Lacasse

Règlements du tournoi



1. Arbitre

1.1 Aucun arbitre ne sera assigné pour les parties U6. Les entraîneurs seront responsables de l'arbitrage. Toutes les équipes seront gagnantes à la fin des parties.

1.2 Un à deux arbitres seront assignés pour chacune des parties U8 à U10 et U12F. Deux à trois arbitres seront assignés pour chacune des parties U12 et U14.

1.3 Ce seront les arbitres de la ligue de soccer Inter-Beauce ayant une formation à leur actif ainsi que des arbitres fédérés de l'extérieur.

2. Attribution des points

2.1 Les points seront attribués et comptabilisés de la façon suivante:

- Victoire: 3 points
- Nulle: 2 points
- Défaite: 1 point
- Forfait: 0 point avec 4 buts pour l'équipe gagnante

3. Cas non prévus

Tous les cas ou situations non prévus dans les présents règlements seront décidés par les responsables du tournoi, soit Marie-Claude Trachy, Samuel Lacasse et Martin Savoie.

4. Cédule

4.1 Les responsables du tournoi se réservent le droit de modifier la cédule en tout temps en raison de la température ou autres événements imprévus.

4.2 Si une équipe refuse ou néglige de se présenter ou de jouer un match originalement prévu au tournoi ou qui a été remis par les responsables du tournoi, ou refuse de jouer le match lorsque rendue sur les lieux ou de terminer le match lorsqu'il a débuté, elle perd automatiquement le match par forfait.

4.3 Si une équipe est expulsée du tournoi ou déclare forfait (quitte le tournoi) avant ou en cours du tournoi, toutes les parties sont annulées et les équipes adverses gagnent par le pointage de 4 à 0.

5. Classement

5.1 Dans le cas d'une double égalité ou d'une triple égalité au classement du groupe, les équipes seront départagés de la façon suivante dans cet ordre:

1. Résultat entre les deux équipes (nul en cas de triple égalité)
2. Le plus grand différentiel de but positif (but pour moins but contre)
3. L'équipe avec le plus grand nombre de buts pour
4. L'équipe avec le plus petit nombre de but contre
5. Tirs de pénalité entre les équipes qui sont toujours égales après les 4 dernières étapes. Ce sont les responsables du tournoi qui sont responsables de s'occuper des tirs de pénalité.

*** En cas de triple égalité , l'étape 2. se calcule avec les résultats des 3 équipes impliquées une contre l'autre***

6. Discipline

6.1 Les entraîneurs et les joueurs substitués doivent demeurer à l'endroit prévu pour l'équipe durant la partie.

6.2 Des sanctions seront infligées aux joueurs et dirigeants dont la conduite aura été un sujet d'incident ou de trouble avant, pendant ou après la partie.

6.3 Si un joueur et/ou un entraîneur est expulsé d'une partie, il devra prendre place dans les estrades.

6.4 Un arbitre peut demander à un spectateur ayant un comportement antisportif de quitter les lieux. Si le spectateur ne quitte pas les lieux, l'équipe à laquelle il est lié aura 5 minutes pour assurer le départ de celui-ci, sinon, l'équipe perdra le match par forfait.

6.5 Quiconque est expulsé d'une partie ne pourra participer à la suivante.

6.6 Deux cartons jaunes lors d'une même partie est équivalent à une expulsion.

6.7 Si un joueur ou un entraîneur expulsé lors d'une partie participe à la partie suivante, son équipe perdra automatiquement cette partie par forfait.

7. Durée des parties

Catégorie	Préliminaires	Mi-temps	Séries
U6	2 X 10 minutes	2 à 5 minutes	
U8	2 X 15 minutes	2 à 5 minutes	2 X 15 minutes
U9F	2 X 15 minutes	2 à 5 minutes	2 X 15 minutes
U10	2 X 15 minutes	2 à 5 minutes	2 X 15 minutes
U-12	2 X 20 minutes	2 à 5 minutes	2 X 20 minutes
U12F	2 X 15 minutes	2 à 5 minutes	2 X 15 minutes
U14	2 x 20 minutes	2 à 5 minutes	2 X 20 minutes

8. Éligibilité d'équipe

8.1 Les responsables se réserve le droit de vérifier la validité des joueurs et des entraîneurs dans une équipe en tout temps durant le tournoi.

8.2 Deux accompagnateurs maximum par équipe peuvent prendre place sur le banc des joueurs (à l'exception du responsable de la municipalité) et un d'eux devra détenir le titre d'entraîneur.

8.3 Les équipes sont mixtes. Il n'y a pas de catégories de sexe à l'exception du U9F et U12F qui doivent être entièrement féminines.

9. Équipement des joueurs

9.1 Chaque joueur doit porter un numéro sur son chandail et ce numéro doit correspondre au numéro inscrit sur la liste des joueurs.

9.2 Le chandail se porte obligatoirement dans le short.

9.3 Chaque joueur doit obligatoirement porter des protège-tibias et ceux-ci se portent en dessous des bas, sinon le joueur ne peut pas participer à la rencontre.

9.4 Dans l'éventualité de couleurs similaires entre deux équipes en présence, chaque équipe doit fournir ses dossards pour son équipe. Le choix se fera par tirage au sort avant le match.

10. Loi du jeu

Toutes les parties seront jouées en accord avec les lois de la F.I.F.A.

Les règles de la ligue de Soccer Inter-Beauce d'appliquent au tournoi du Festival Sportif.

11. Pointage

11.1 Il n'y a pas de temps supplémentaire durant les préliminaires.

11.2 S'il y a égalité lors d'une partie d'éliminatoire, voici comment nous procédons pour la prolongation:

→ 1. 5 minutes de prolongation

→ 2. 8 joueurs + le gardien par équipe sont sélectionnés par l'entraîneur et sont placés dans le cercle central pour les U12 et U14. 6 joueurs + le gardien pour les U8, U9F, U10 et U12F. Les joueurs ayant tiré doivent rester sur le jeu, mais pas dans le cercle central afin de déterminer qui a tiré de qui n'a pas encore tiré. Les joueurs qui ne participent pas au tir de pénalité doivent rester sur le banc. Le gardien peut effectuer un tir de pénalité

11. Pointage (suite)

- 3. 5 tirs de pénalité par équipe (1^{er} au 5^e joueur).
- 4. 1 tir de pénalité par équipe (6^e joueur)
- 5. 1 tir de pénalité par équipe (7^e joueur)
- 6. 1 tir de pénalité par équipe (8^e joueur)
- 7. 1 tir de pénalité par équipe (9^e joueur) ; (le gardien ou le 8^e joueur si le gardien a déjà tiré).
- 8. L'on recommencer avec les mêmes 8 joueurs + le gardien. L'ordre des joueurs peut changer.

12. Présences des équipes

12.1 Un délai de 10 minutes sera accordé pour présenter un minimum de cinq joueurs pour le soccer à 7 (U8-U9F-U10-U12F) et de huit joueurs pour le soccer à 9 (U12 et U14) habillés sur le terrain et avec un entraîneur. Après ce délai, la victoire sera accordée à l'équipe présente.

12.2 Si un club ne peut pas présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par la suite d'un cas de force majeure et lorsque tout a été mis en oeuvre pour arriver à temps au lieu de rencontre, les responsables du tournoi se réservent le droit de reprendre la partie.

12.3 Aucune équipe ne peut disputer un match sans la présence de l'entraîneur-chef.

13. Protêt

13.1 Si une personne ou une équipe porte un protêt, cela doit se faire immédiatement après la partie ou après cet événement.

13.2 Les cas litigieux seront soumis aux responsables du tournoi. La décision des responsables du tournoi sera finale et sans appel.

14. Règles générales

14.1 Le tournoi de soccer du Festival Sportif n'est aucunement responsable des accidents impliquant les joueurs et les accompagnateurs, du vol ou de la perte d'un objet, du transport d'un blessé par ambulance ni des coûts hospitaliers.

15. Substitution

Il n'y a pas de limite en ce qui concerne le nombre de substitution effectuées avec la permission de l'arbitre aux différents moments suivants:

- a) Après un but;
- b) À la mi-temps;
- c) Lors d'un coup de pied de but;
- d) Lors d'une blessure (uniquement le joueur blessé)
- e) Lors d'une remise en jeu par une touche offensive et à la discrétion de l'arbitre.

N.B: Si une équipe décide de prévaloir des points d) ou e) pour effectuer une substitution, l'équipe adverse pourra aussi effectuer une substitution.

16. Température

16.1 Avant une partie, seul les responsables du tournoi peuvent décider si la partie soit être jouée suite à l'état du terrain ou à un orage.

16.2 Pendant la partie, c'est aussi les responsables du tournoi qui prendront la décision.

17. Âge des joueurs

U-6 : 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012

U-8 : 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010

U9F : 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010

U10 : 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008

U12F : 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007

U-12 : 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006

U-14: 1er janvier 2003 au 31 décembre 2004

18. Modification aux règlements de la F.I.F.A pour le soccer à 7

Hors-jeu:

La loi du hors-jeu ne s'applique pas à moins que ce soit trop exagéré (selon le jugement de l'arbitre) pour la catégorie U8-U9-U10 et U12F.

19. Remplacement de joueurs

- Une équipe n'ayant pas assez de joueurs afin de jouer sa partie devra:
 - Jouer avec un joueur en moins;
 - Avoir un ou des remplaçants sélectionnés dans une catégorie inférieure.
- Un joueur d'une catégorie inférieure peut remplacer dans plus d'une équipe de niveau supérieur.
- Un joueur ne peut pas jouer dans plusieurs équipes de même niveau.
- Une équipe ne peut pas prendre un remplaçant dans une autre équipe du même niveau.
- Pour être éligible aux séries, le joueur doit avoir joué un minimum de deux parties hors série lors de cette même fin de semaine du tournoi.

20. Nombre de joueurs sur le jeu

U-6: 4 joueurs sans gardien, sauf avec entente des entraîneurs

U8-U9F-U10-U12F: 6 joueurs + 1 gardien

U12-U14: 8 joueurs + 1 gardien

Merci de votre implication!
Bon tournoi à tous!



Marie-Claude Trachy, Samuel Lacasse & Martin Savoie